

## **Compte-rendu de la réunion extraordinaire du Conseil d'Administration de l'APEEE du 30 juin 2015**

**Présidence** : Pere Moles Palleja

**Étaient présents** : Denise Chircop, Luigi Cova, André De Woot, Dominique Delehay, Richard Frizon, Brian Gray, Aleksander Kedra, Andrej Kobe, Zoltan Krasznai, Eric Leurquin, Gilbert Luciani, Kathryn Mathé, Elisabeth Peters, François Rossignol, Fairouz Rotenberg, Francesca Scassellati, Mauro Zanzi, Tomaz Zrodowski.

**Étaient excusés** : Hajo Altenberg, Luis Balaguer, Hanne Bundgaard, Roberto Marigo, Lone Mikkelsen, Valentina Papa, Tania Vega.

**Était invitée** : Silke Brehm.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté.

Pere Moles Palleja rappelle que les membres du conseil d'administration (CA) et du conseil d'éducation (CE) de l'APEEE le sont au titre de représentants de leurs sections ou de tous les parents et non à titre personnel ; qu'il est important de laisser toute considération personnelle à la porte de nos salles de réunion.

### **2. Adoption du CR du CA du 7 mai 2015**

Le compte-rendu du CA du 7 mai 2015 est adopté après amendement du point 3 concernant les classes de neige.

### **3. Distribution des profits des fêtes de l'école 2013 et 2015 : Règles et procédures générales**

Pere Moles Palleja rappelle que lors du CA du 24 mars 2015 la répartition suivante des recettes a été votée :

- 1/3 pour des projets humanitaires
- 1/3 pour équiper l'école
- 1/3 pour d'autres initiatives ou programmes.

Cette répartition peut être revue en fonction des besoins réels mis en évidence par les groupes de travail.

Il a été décidé, lors de ce même CA, que les projets d'un montant supérieur à 300 € seront d'abord soumis à l'avis du Comité financier créé ce jour-là.

Aleksander Kedra, membre de ce comité financier, précise que l'avis qu'il donne est fondé sur une évaluation financière mais aussi sur l'impact qu'aura la proposition sur un public ciblé. Il rappelle qu'il ne s'agit que d'un avis.

Pere Moles Palleja propose ce qui suit :

- La participation aux projets internes à l'école pourrait être financée grâce aux bénéfices de la fête de l'école.
- La formation et/ou les conférences destinées aux parents pourraient être financées par le budget de l'APEEE.

La discussion porte ensuite sur les points suivants :

- Quel(s) critère(s) de répartition des bénéfices des fêtes de l'école ?
- Quelle(s) langue(s) d'intervention pour les projets retenus ?

Pere Moles Palleja propose une répartition budgétaire fonction du nombre d'élèves par section linguistique. Cette solution n'est pas retenue.

La répartition des bénéfices des deux dernières fêtes de l'école finalement retenue est la suivante :

Subvention de projets éducatifs	2 000,00 €
Projets liés au bien-être des élèves	7 800,00 €
Equipement de l'école	15 144,01 €
<i>Community building</i>	2 000,00 €
Réserves	5 146,00 €

Le CA pose aussi la question de demander une contribution financière aux parents, surtout pour les projets financièrement conséquents. Ceci se fait déjà en section allemande.

Le CA propose aussi d'évaluer les projets, a posteriori.

La discussion porte ensuite sur les langues d'intervention.

Eric Leurquin et Denise Chircop défendent une intervention dans chacune des langues maternelles présentes à l'école pour le projet « Prévention drogue » déjà présenté à la direction de l'école.

Ce projet réunirait au moins un enseignant et un parent pour chacune des sections linguistiques, pour une formation homogène réalisée par une équipe d'intervenants multinationale.

Il leur semble indispensable d'intervenir dans la langue maternelle des élèves dès lors que l'on touche au domaine des émotions et des sentiments.

Luigi Cova et Aleksander Kedra, notamment, rappellent que nous sommes dans une école européenne, école dans laquelle l'on encourage la mixité et la communication dans d'autres langues que sa langue maternelle. La plupart des élèves parlent couramment le français et l'anglais. Ils aimeraient que l'on prenne en compte les connaissances linguistiques de nos élèves et que l'on touche une majorité d'entre eux, éventuellement répartis en groupes de langue (français et anglais essentiellement, d'autres langues si possible). L'objectif pourrait être de favoriser et de lancer les projets réalisables en touchant un maximum de jeunes dans une langue qu'ils comprennent, même s'il ne s'agit pas de leur langue maternelle.

L'appel à des interprètes est évoqué mais non retenu, surtout si ces interprètes sont des parents et qu'il s'agit de sujets sensibles.

Enfin, la question des bénéfices de la vente de sweatshirts par Samantha Chaitkin lors de la fête de l'école 2015 est posée. Ils devraient financer des projets d'élèves, mais sous supervision de l'APEEE.

#### **4. Distribution des profits des fêtes de l'école 2013 et 2015 : Proposition de projets et vote**

##### **a) Propositions du Groupe de travail « Bien-être des enfants et adolescents »**

- *Les addictions aux jeux vidéo et autres écrans*

Le projet d'une conférence de Nicolas Ancion, destinée aux parents, est voté à l'unanimité moins une voix.

- *L'estime de soi*

Josiane Grosch est intervenue dans 8 classes francophones (dont une classe de français langue 2) en 2014-2015.

Le CA demande une évaluation de ses interventions avant de se prononcer pour la suite.  
Le CA est favorable à ce projet (à l'exception d'une voix) sous réserve des résultats de l'évaluation à venir.

- *Gestion du stress et des émotions, « L'attention, ça marche ! »*

Il s'agit d'un projet basé sur les principes de la Pleine conscience (*Mindfulness*).

Le Groupe de travail présente un budget important mais toutefois limité permettant de ne toucher que quelques classes.

Le CA soutient ce projet mais refuse de se prononcer avant de connaître l'engagement de l'école.

La décision est dès lors remise à la rentrée.

Le CA donne mandat au Groupe de travail de reprendre contact avec la direction de l'école pour discuter un projet permettant de toucher l'ensemble de la communauté scolaire.

L'éventuelle implication de l'APEEE reste conditionnée en tout cas à la condition que l'école s'engage également financièrement.

Il est évoqué une participation financière des parents vu l'ampleur du projet et du budget nécessaire.

- *Affectivité et sexualité*

Le projet préparé avec l'association « Groupe croissance » est approuvé par le CA.

- *Stop à la drogue !*

L'association française « Stop à la drogue » préparera un projet global pour l'école secondaire.

Le CA approuve le projet à l'unanimité.

La mise en œuvre de l'ensemble des projets sera discutée à la rentrée avec l'école. Les élèves concernés seront définis en collaboration avec la direction, dans la limite du budget alloué.

### **b) Bourse d'étude musicale**

Le CA approuve la création d'un prix « Mrs Brenan » en mémoire de l'enseignante du même nom qui quitte l'école après 40 ans de présence.

Budget alloué : 500 €.

Les modalités de mise en œuvre seront définies à la rentrée, mais ce prix récompensera plusieurs élèves faisant preuve de réels talents musicaux.

### **c) Orchestre de l'école européenne de Bruxelles 1**

L'orchestre connaît un nombre croissant de participants, ce qui nécessite l'emploi d'une personne supplémentaire.

Le CA approuve à l'unanimité la subvention demandée : 1 480 €

### **d) Equipement de l'école**

Le CA accorde une subvention de 4 900 € au Fablab par 12 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 abstentions. Cette subvention est destinée à financer les besoins en matériel du laboratoire.

Le budget complémentaire demandé (2 500 €) n'est pas accordé mais il est suggéré que l'école demande une contribution financière (de type minerval) aux élèves de S6 et S7 qui bénéficieront des cours complémentaires mis en place. Ce minerval pourrait financer les frais récurrents tout au long des années à venir.

Le CA demande également que promotion soit faite auprès de l'ensemble de la communauté scolaire afin qu'un maximum d'élèves puissent bénéficier de ce Fablab.

### **e) Volet pour le self-service de la cantine de l'école**

La mise en place du self-service à la cantine de l'école a engendré un coût supplémentaire non prévu au départ. Il s'agit d'un volet de séparation entre la cuisine et le réfectoire, à la demande de l'école.

Une demande de participation de 5 000 € est demandée par le président de l'APEEE Services.

Le CA refuse de se prononcer aujourd'hui et remet sa décision à la rentrée.

## **5. Evolution du site APEEE**

Le site APEEE nécessite deux évolutions :

- La mise en place d'un système d'alerte (« push »), pour un budget de 600 € HT.
- La mise à jour du site afin qu'il soit accessible sur tablettes et smartphones (site responsive), pour un budget de 1 000 € HT.

Le CA ne peut se prononcer en raison de l'heure tardive et d'un quorum non atteint.

Une procédure écrite va être lancée afin de soumettre ces deux propositions aux membres du CA.

Les membres encore présents donnent leur accord de principe pour un financement sur le budget de l'APEEE.

Rapporteur :  
Esther Proficz